

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 11

Artikel: Loger les personnes âgées dépendantes: un défi collectif
Autor: Baldy-Moulinier, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Loger les personnes âgées dépendantes: un défi **collectif**

Dans sa séance du 22 avril 2002, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient d'accepter le lancement de la première phase d'un vaste programme d'investissements destiné à la modernisation des EMS, nommé PIMEMS¹. Découpé en deux phases - la première pour 2002-2003 et la seconde couvrant la période de 2004 à 2007 -, ses objectifs sont, d'une part l'adaptation du parc immobilier des EMS existants, d'autre part son agrandissement d'environ quatre cents lits supplémentaires.

Bref historique des institutions pour personnes âgées

En général nommées asile de vieillards jusqu'à la fin des années 1960, les structures d'hébergement pour personnes âgées furent rebaptisées «E.M.S.» (pour «établissement médico-social»), lors de l'introduction du Plan hospitalier adopté par le canton de Vaud en 1966. La volonté alors exprimée était de s'écarter de l'asile de vieillards pour créer de nouvelles structures principalement consacrées aux soins et à l'encadrement social de personnes âgées dépendantes physiquement ou psychologiquement. De 1978 à 1988, la Confédération a elle-même subventionné la création d'EMS dans cette perspective et édicté des normes architecturales² à cette fin.

Au cours des années 1980, le canton de Vaud a ensuite endossé un rôle de pionnier en Suisse en développant les structures de soins à domicile. Avec la collaboration des communes et régions, il a mis en place un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS)³, qui favorisent au maximum le maintien à domicile des personnes âgées, repoussent l'échéance de leur entrée en EMS⁴ et contribuent à la diminution des hospitalisations.

C'est ainsi qu'après avoir peu fait appel (en comparaison d'autres cantons romands) aux subventions fédérales octroyées durant les années 1980, le Conseil d'Etat vaudois a introduit une mesure d'économie sur les investissements dans le réseau des EMS, sous la forme d'un moratoire⁵ décidé en 1993.

Or l'option politique de freiner, puis de stopper le développement des structures d'EMS au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle se traduit aujourd'hui par une pénurie de l'offre en lits dans ces établissements. Constitué de 162 bâtiments totalisant quelque 5500 lits, l'actuel parc immobilier des EMS ne permet en effet plus de répondre à la forte croissance de la population âgée dépendante.

Au fond, qu'est-ce qu'un EMS?

A la lumière du récent concours d'architecture ayant porté sur l'EMS «La Paix du soir» au Mont-sur-Lausanne, il apparaît important de préciser qu'un EMS n'est plus une maison de retraite, ni un hôtel anonyme ou un hôpital déshumanisé, mais tend à devenir un logement collectif pour personnes âgées dépendantes, qui nécessitent des soins et un encadrement social.

Considérant que ce type d'établissement est aujourd'hui devenu le véritable domicile des résidents, de nombreuses directions et équipes d'EMS aspirent en effet à développer ou rechercher de nouveaux concepts d'hébergement.

Besoins en lits médico-sociaux d'ici 2010

Selon les dernières études démographiques⁶, les besoins d'hébergement médico-sociaux dans le canton de Vaud d'ici 2010, évalués selon l'ancienne méthode du pourcentage, seraient de 1000 à 1500 lits supplémentaires. Une nouvelle approche prenant en compte l'allongement des «bonnes années» - soit l'augmentation du nombre d'années en bonne santé qui va de pair avec l'accroissement de la longévité -

¹ Le Grand Conseil vaudois devrait se prononcer en juin 2002 sur l'exposé des motifs et projet de décret de la première phase PIMEMS.

² Office fédéral des assurances sociales: «Programme cadre des locaux des homes pour personnes âgées», 1^{er} octobre 1978.

³ En 2001, environ 12 000 bénéficiaires font quotidiennement appel aux services des CMS.

⁴ Age moyen en EMS en 2000: 85 ans

⁵ Moratoire décrété par le Conseil d'Etat dans sa séance du 19 août 1993

⁶ Statistique Vaud et Service de la santé publique: Rapport technique «Besoins en lits d'hébergement dans le canton de Vaud à l'horizon 2010», septembre 2001

permet toutefois de ramener ces besoins entre 315 et 510 lits supplémentaires, soit un total de 5927 à 6122 places dans lequel les deux estimations incluent 61 lits de psychiatrie. Parallèlement à la création de cette nouvelle offre, il s'agira encore de développer les structures dites intermédiaires, à savoir des logements protégés et des unités d'accueil temporaire.

Concours d'architecture développant de nouveaux principes

Fort de cette récente étude, le Département vaudois de la santé et de l'action sociale a décidé de lancer un vaste programme de construction et de reconstruction d'EMS étendu sur les six prochaines années.

A cette occasion, de nouvelles directives architecturales relatives aux EMS ont été mises au point et sont actuellement en cours de consultation auprès des partenaires. Abandonnant le système normatif⁷, ces principes doivent permettre le développement d'une pluralité d'EMS en fonction de concepts d'hébergement novateurs basés sur les besoins des résidents, du personnel et des visiteurs. Pour ce faire, les EMS devront concevoir et appliquer un «Projet de vie d'EMS», élément central des futures autorisations d'exploiter.

Pour les EMS reconnus d'intérêt public, donc soumis à la législation sur les marchés publics, douze concours d'architecture seront organisés d'ici fin 2003, essentiellement dans

⁷ Service de la santé publique vaudois : «Exigences et recommandations en matière de surfaces, d'organisation et d'équipement des établissements médico-sociaux dans le Canton de Vaud», décembre 1998

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'EMS «LA PAIX DU SOIR»

Jury professionnel:

Frédéric Baldy-Moulinier, Jean-Paul Crausaz, Blaise Ph. Junod, Claudine Lorenz, architectes, Eric Perrette, architecte cantonal

Palmarès:

1^{er} rang, 1^{er} prix	Fr. 50 000.-
<i>Boschetti architectes, Lausanne</i>	
2^e rang, 2^e prix	Fr. 45 000.-
<i>L'atelier d'architecture, Lausanne</i>	
3^e rang, 3^e prix	Fr. 20 000.-
<i>Architram HS SA, Renens</i>	
4^e rang, 4^e prix	Fr. 15 000.-
<i>Jean-Baptiste Ferrari, Lausanne</i>	
5^e rang, 5^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Atelier Pont 12 et Philippe Marmillod, Lausanne</i>	

la région lausannoise, l'ouest lémanique et le nord vaudois. A cette occasion, un appel est véritablement lancé aux architectes afin qu'ils développent - en fonction des programmes présentés par les équipes responsables de ces structures - de nouveaux concepts d'hébergement médico-social, tout en gardant à l'esprit que, pour la quasi-totalité des résidents, ce logis sera leur dernier domicile. Autrement dit, il s'agira de confronter le thème de la mort pour traiter avec pertinence celui de la fin de la vie.

